



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 24 septembre 2021

### Usagers de drogues : oui à la pérennisation des salles de consommation à moindre risque !

Le Premier ministre Jean Castex et le ministre de la Santé Olivier Veran ont annoncé la création prochaine de « Haltes soin addiction », et actant la pérennisation des salles de consommation à moindre risque (SCMR). La Fédération française d'addictologie (FFA) et Addictions France accueillent positivement ces annonces et plaident pour une multiplication de ces salles dans les zones où le besoin est existant.

#### « Des salles où on se drogue » ? Pas vraiment.

Les annonces faites hier tranchent avec la position du ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin qui avait critiqué ces « salles où on se drogue » et pour qui « la drogue ne doit pas être accompagnée mais combattue ».

Malencontreusement vulgarisées sous le nom « salles de shoot », ces lieux de réduction des risques sont au contraire une porte d'entrée vers le soin et un accompagnement social pour des populations marginalisées, le plus souvent à la rue. Elles permettent à ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas arrêter leur consommation de produits de le faire dans un espace sécurisé, supervisé, avec du matériel stérile.

Aujourd'hui, on dénombre deux salles de consommation à moindre risque, l'une à Paris et l'autres à Strasbourg. Elles ont fait l'objet d'une récente évaluation par l'Inserm qui en dresse un bilan positif, tant en termes de [réduction des risques](#) d'overdose et d'infection chez les consommateurs, que de réduction des nuisances pour les riverains.

#### Prévenir les risques et les dommages en allant vers les usagers

Addictions France et la FFA saluent une décision éloignée des dogmatismes, prise dans une optique de santé publique. **Les deux associations seront néanmoins vigilantes quant aux conditions de mise en œuvre.**

Pour Dr. Bernard Basset, président d'Addictions France et vice-président de la FFA, « *il est urgent d'atteindre des niveaux de services équivalents à ceux de nos voisins européens qui ont su dépasser les débats idéologiques pour se placer dans une offre de réponse adaptée aux besoins de ces populations en situation de grande difficulté.* »

Les deux associations appellent dès lors le Gouvernement à entamer des concertations avec les acteurs de santé et les gestionnaires d'établissements afin d'assurer que ces dispositifs répondent aux besoins des usagers et des professionnels de terrain.

**À PROPOS D'ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE :** Fondée en 1872 par Louis Pasteur et Claude Bernard, Association Addictions France est reconnue d'utilité publique et agréée d'éducation populaire. L'association

intervient au plus près des populations sur toutes les addictions. Elle est également force de proposition pour faire évoluer les opinions et la législation.

**CONTACT : Cécile JOYEUX | [comm@addictions-france.org](mailto:comm@addictions-france.org) | tél. : 01 42 33 52 87**

**Reconnue d'utilité publique**

Fondée en **1872** par Louis Pasteur & Claude Bernard

[www.addictions-france.org](http://www.addictions-france.org) • [contact@addictions-france.org](mailto:contact@addictions-france.org)

ANPAA - 20 rue Saint-Fiacre 75002 PARIS • Tel : 01 42 33 51 04

**Suivez-nous sur :**

 [@AddictionsFr](https://twitter.com/AddictionsFr)

 [Association Addictions France](https://www.facebook.com/AssociationAddictionsFrance)

 [Association Addictions France](https://www.linkedin.com/company/AssociationAddictionsFrance)